## – d'une part, sur les crédits dédiés aux dépenses de personnel relevant du titre 2, pour un montant de 0,8 Md€ en AE et en CP réparti sur les ministères, incluant des crédits mis en réserve. Ces annulations sont permises par

- un pilotage resserré des emplois et des dépenses de masse salariale. Sont ainsi annulés, en AE et en CP : 23 M€ sur la mission « Action extérieure de l'État » ;
- 35 M€ sur la mission « Administration générale et territoriale de l'État »;
- 71 M€ sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »;
- 2 M€ sur la mission « Aide publique au développement » ; – 0,02 M€ sur la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
- 3 M€ sur la mission « Culture » ;
- 106 M€ sur la mission « Défense » ;
- 15 M€ sur la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
- 5 M€ sur la mission « Économie » ;
- 479 M€ sur la mission « Enseignement scolaire »;
- 10 M€ sur la mission « Gestion des finances publiques » ;

Ces annulations portent:

- 24 M€ sur la mission « Justice » ;
- 4 M€ sur la mission « Outre-mer » ;
- 4 M€ sur la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;

0,5 M€ sur la mission « Transformation et fonction publiques ».